



Conseil des normes professionnelles
pour la profession d'urbaniste au Canada
Guide à l'intention des mentors

Présentation rapide du CNP

- Appartient au projet « Planning for the Future » de l'ICU (2006)
- Signature d'un contrat avec l'ICU pour la prestation de services administratifs (décembre 2011)
- Nomination du conseil d'administration (mars 2012)
- Première réunion du conseil (30 avril 2012)
- Constitution du CNP en société (10 septembre 2012)

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Conseil d'administration du CNP

- Gary Buchanan, Président
- Diana Hawryluk, Vice-présidente
- John Jarvie, Directeur
- Bruce Singbush, Trésorier
- Chris Leach, Directeur; Président, PEEC
- Finlay Sinclair, Directeur; Président, APC

André Daigle, Directeur

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Structure juridique

- Constitué en vertu d'une loi fédérale
- Est exploité dans le cadre d'accords de services partagés conclus avec ses membres
- Ses membres sont l'IUA, APPI, MPPI, OPPI, PIBC, SPPI et l'ICU
- Tous les accords de services partagés avec les Instituts et associations provinciaux ou territoriaux membres et l'ICU ont été signés
- Le CNP et l'ICU signeront également un Accord d'association de services de gestion pour la prestation de services administratifs

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Structure du CNP

- Le CNP, qui rend compte au Conseil d'administration, a deux comités permanents :
 - Professional Education and Examinations Committee (PEEC)
 - Membres proposés par les membres du CNP en août 2012 et nommés par le Conseil du CNP en décembre 2012
 - Supervise le cours en éthique et professionnalisme et l'examen professionnel
 - Accreditation Program Committee (APC)
 - Membres proposés par les membres du CNP en août 2012 et par l'ACUPP en septembre 2012 et nommés par le Conseil du CNP en décembre 2012
 - Supervise l'accréditation des diplômes universitaires en urbanisme
- Le CNP met en œuvre et administre les normes approuvées par le Comité des normes professionnelles, qui est composé de représentants de l'ICU et de tous les Instituts et associations provinciaux ou territoriaux à l'exception de l'OUQ

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Vue d'ensemble de la procédure du CNP

- Les membres candidats potentiels présentent une demande au CNP pour être admis à nos processus par l'intermédiaire de trois parcours d'entrée :
 - Diplôme accrédité (reconnu par le CNP et officiellement par l'ICU)
 - Entente réciproque (avec AICP, PIA)
 - Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)
- Après discussion, nous soumettons nos recommandations pour les candidats ayant été admis dans un Institut ou une association provincial(e) ou territorial(e) à titre de membres candidats
- Tous les membres candidats doivent franchir les étapes suivantes :
 - Mentorat : 1 an minimum
 - Parrainage : 1 an minimum pour les candidats à l'ERA et à une entente réciproque; 2 ans minimum pour les candidats au diplôme accrédité
 - Cours en éthique et professionnalisme et examen en ligne
 - Examen professionnel
 - Le mentorat/parrainage ne prend pas fin tant que le mentor/parrain ne l'a pas décidé
 - Le candidat ne peut passer l'examen professionnel tant que toutes les autres étapes n'ont pas été franchies

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Qu'est-ce que le mentorat?

- D'après le Webster, un mentor est « un ami et conseiller de confiance »
- D'après Wikipédia, le mentorat est « une relation d'aide, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience (...) offre sa sagesse acquise et son expertise dans le but de favoriser le développement d'une autre personne (...) qui a des compétences ou des connaissances à acquérir (...) »
- D'après le Guide du mentorat du CNP, l'objectif du mentorat est d'« aider [une personne moins qualifiée ou expérimentée] à acquérir des compétences spécifiques »
- Le mentorat est une relation donnant-donnant : les deux parties en tirent un bénéfice
 - Pour étoffer son CV
 - Pour étendre son réseau professionnel
 - Pour parfaire ses capacités d'analyse
 - Favorise les échanges professionnels

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Quelles obligations remplir pour devenir mentor?

- Un membre agréé/certifié en règle d'un Institut ou d'une association provincial(e) ou territorial(e) (RPP, PPS, MCIP)
- Plus de 3 ans d'expérience en tant que membre agréé/certifié
- Idéalement un superviseur, un proche collaborateur ou un autre confrère proche du membre candidat
- Examen du matériel de formation du mentor

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Que fait un mentor?

- Rencontre régulièrement son membre candidat (p. ex., tous les deux mois), que ce soit en personne ou par voie électronique
- S'assure que le membre candidat connaît, intègre et peut mettre en pratique les éléments suivants :
 - Code de conduite professionnelle de l'ICU.
 - Le Code de déontologie ou le Code de conduite professionnelle (ou un équivalent) de l'Institut ou de l'association provincial(e) ou territorial(e).
 - Le rôle de l'« intérêt public » dans l'urbanisme professionnel.
 - Le rôle de la profession dans le maintien de normes de compétence, de déontologie et de professionnalisme.
 - Un large éventail des compétences de la profession
- Prend part à diverses activités de pratique conjointe et de perfectionnement professionnel avec le membre candidat
- Accompagne le membre candidat dans son évolution personnelle et professionnelle
- Aide le membre candidat à se préparer pour l'examen professionnel

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Rencontre avec votre candidat

- La rencontre devrait être informelle. Vous devriez apprendre à vous connaître et être tous les deux à l'aise
- Rencontrez-vous pour un café, un déjeuner, un dîner ou un souper
- Rencontrez-vous par voie électronique si un face-à-face n'est pas possible (p. ex., par Skype, messagerie instantanée, téléphone; audio ou vidéo)
- Partagez vos antécédents avec votre candidat (CV, expériences, etc.)
- Écoutez votre candidat (ses préoccupations, points de vue, idées, expériences) : le mentorat repose sur l'échange et vous pouvez en apprendre autant l'un de l'autre
- Établissez un calendrier de rencontre
- Établissez un « ordre du jour » avant chaque rencontre
- Si l'un de vous, ou les deux, avez du suivi à faire après la rencontre ou en dehors, déterminez clairement ce dont il s'agit, quand cela doit être fait, qui fait quoi et quand chacun de vous va présenter son compte-rendu. Prenez le temps de discuter de ce suivi lors des rencontres suivantes
- Souvenez-vous : vous travaillez avec votre candidat sur son perfectionnement personnel et professionnel technique

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Projets communs possibles

- Participez ensemble à des conférences, des ateliers, des séminaires, etc. et parlez ensuite des présentations
- Faites une présentation orale conjointe et donnez chacun votre avis sur la présentation de l'autre
- Revoyez ensemble un document lié au travail; soyez particulièrement attentifs au style d'écriture, au choix et à la présentation des données, etc.
- Écrivez un article (revue, blog, site Internet, etc.) ensemble
- Participez à des activités d'apprentissage conjointes : recherches pour des cours, des conférences ou d'autres événements

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

En tant que mentor, quelles sont mes responsabilités?

- Lisez le Guide des mentors dans la section « For Volunteers | Mentors » (*en anglais uniquement*) du site Web du CNP et n'hésitez pas à adresser vos questions au bureau
- Signez l'accord de mentorat
- Rencontrez régulièrement votre candidat et prenez des notes sur ces rencontres
- Assurez-vous que les progrès de votre candidat par rapport aux objectifs personnels et professionnels du mentorat sont suffisants pour devenir un membre certifié
- Examinez le dossier de mentorat préparé par le candidat. Si vous estimez qu'il témoigne des progrès réalisés par le candidat et résume avec précision vos rencontres et activités, signez-le et rendez-le au candidat

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD

Communiquez avec le CNP
Directeur des opérations
operations@psb-planningcanada.ca
1 avenue Eglinton East, Bureau 705
Toronto (Ont.) M4P 3A1
Tél. : 647.317.6924

Sans frais 1.844.202.9002 | Téléc. : 416.203.7699

PSB

For the Planning
Profession in Canada

PROFESSIONAL STANDARDS BOARD